



CONSEIL MUNICIPAL 2023

Procès-verbal n°1

Séance du 11 janvier 2023



L'an deux mille vingt-trois, le **onze janvier à vingt heures**, en application du CGCT (articles L.2121-7 et L.2122-8), les membres du Conseil municipal de la commune de Marthod, se sont réunis, salle du Conseil à la mairie, réuni sous la présidence de Franck ROUBEAU Maire.

Date de la convocation : 5 janvier 2023

Elus présents : Lionel AIMARD, Marie Paule BENZONELLI, Ghislaine BRUET, Damien CALMET, Hélène CAVELIER DE MOCOMBLE, Florian GARDET, Aurore LANGLOIS, Franck ROUBEAU, Sébastien VIOLI.

Elus excusés : Jérémy AVRILLIER, Elodie CHEVALLIER, Virginie VERNAZ

Elus absents : Michel PLANTIER, Sandra LOMBARDI et Angélique TETAZ

2 Pouvoirs de vote : Elodie CHEVALLIER à Franck ROUBEAU et Virginie VERNAZ à Sébastien VIOLI

Le **quorum s'établissant à 9 élus**, le conseil municipal peut valablement délibérer et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétariat de séance : Marie Paule BENZONELLI

Le PV du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité

Ouverture de la séance : 20h05

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 décembre 2022

Service technique :

- 1- Vente d'un véhicule et matériel attaché

La commune met en vente un véhicule et son matériel attaché : tracteur MASSEY FERGUSON modèle 6465 (immatriculé 5598 VR 73), une épareuse ROUSSEAU Minotaure 5700PL, une étrave FARGE 6V6, une saleuse ACOMETIS 3P26 et une paire de chaînes avant/arrière IMPACKONIG.

Par délibération 2020-05-05 du 25 mai 2020 (article 10), le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour vendre des biens mobiliers communaux jusqu'à un montant de 4600 euros. Etant attendu, pour la présente vente, un montant largement supérieur, il convient d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à la transaction et signer tout document en rapport.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire ou son représentant à vendre le véhicule et son matériel attaché et signer tout document en rapport.

En l'absence de questions orales, le conseil se clôt à 20h35.

Le Maire,
Franck ROUBEAU



La secrétaire de séance,
Marie Paule BENZONELLI